

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 17 AVRIL 2024



À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, de La Mennais, Louiseville, ce dix-septième jour du mois d'avril à deux mille vingt-quatre, dix-huit heures et 30 minutes, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Stéphane Elliott
Karine Valois
~~Annik Carle~~
Deepah Mojah
Stéphanie Boivin
Larry Mc Kinnon

Représentants des enseignants

Simon Quintal
~~Patrick Béliveau~~
Marie-Jades Lacroix

Représentante du personnel de soutien

Maggie Gagnon

Représentante du personnel professionnel

Annick Gagné

Représentante des élèves

Joliane Trudel
Félix Lampron

Représentante de la communauté

Direction

Myriam Lemay
Claude Chartrand
~~Jean-Philippe Proulx~~

1. PRÉSENCES ET QUORUM

Monsieur Larry Mc Kinnon, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 17 avril 2024;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME Stéphanie Boivin**, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 17 avril 2024 tel que déposé.

108-CÉ-23-24-21

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur PROPOSITION DE, **MADAME Karine Valois**, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal version papier de la séance ordinaire du 6 décembre 2023 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

108-CÉ-23-24-22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi

6. RAPPORT DE LA DIRECTION

- Félicitations à Félix Lampron qui a reçu l'hommage aux bénévoles (engagement depuis 1^{re} secondaire – sonorisation, conseil d'école, etc.) de la Ville de Louiseville.
- Plan de rattrapage : il y a environ 50 élèves qui ont du tutorat une fois par semaine en petit groupe de 2 ou 3 élèves maximum.
- Projet éducatif : l'élaboration du plan d'action, qui sera à réviser annuellement, est présentement en élaboration.
- Rencontre de parent : la nouvelle façon de faire pour les rencontres de parents (la prise de rendez-vous pour les rencontres) sera maintenue à l'automne. Elle a été appréciée des enseignants. Un suivi sera fait auprès des enseignants (pour les rencontres qui débutent en retard) afin de respecter l'horaire des rendez-vous.

- Un retour sur le décès de madame Rachel Éthier, enseignante d'art dramatique. Il y a encore beaucoup d'émotion. Félix Dupont a repris le flambeau pour l'enseignement d'art dramatique. Nous avons de bons commentaires.
- Secondaire en spectacle : les élèves ayant gagné la 1^{re} et 2^e position ainsi que le prix coup de cœur ont fièrement représenté l'école à la finale régionale à Shawinigan.
- En partenariat avec le CJE – 7 jeunes iront à l'école nationale de l'humour lors de la prochaine pédagogique le 19 avril. Les jeunes ont créé leur propre texte et feront un spectacle d'humour le 2 mai prochain. Le spectacle est gratuit pour toute la population.
- Le 50^e anniversaire de l'Escale aura lieu le 11 mai prochain en après-midi de 13h à 16h30. L'événement est gratuit pour tous. Des petites bouchées seront servies et des verres à bière et à vin avec le logo de l'Escale pourront être achetés à prix modique.
- Le tournoi de golf annuel, source de financement pour le fonds d'aide, aura lieu le 25 mai prochain au club de golf de Louiseville.
- Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons présentement 700 élèves d'inscrits.
- Joliane Trudel recevra la médaille du lieutenant-gouverneur le dimanche 21 avril 2024.

7. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Nous avons reçu une lettre du Centre de services qui confirme que notre projet éducatif est conforme aux attentes de la LIP et qu'il est en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du CSS Chemin-du-Roy.

8. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT (ACTIVITÉS PASSÉES ET À VENIR)

Activités passées :

Plusieurs activités ont eu lieu depuis la dernière rencontre du conseil d'établissement, dont les activités de Noël, la Coupe de l'Express, une journée pyjama, une sortie aux Super glissades à St-Jean-de-Matha. Il y a eu aussi la semaine de la persévérance scolaire avec le traditionnel concours "Chasse ta carte" ainsi que les finales locales et régionales de secondaire en spectacle. Nous avons vécu un carnaval étudiant avec party disco et journée cabane à sucre. Aussi, il y a eu le mois de mars qui est en lien avec le mois de la nutrition.

La semaine dernière a eu lieu la semaine de prévention des dépendances, qui a pour but de montrer aux jeunes différentes façons de s'amuser et d'occuper ses temps libres, sans être toujours sur son téléphone. Il y a eu le party fluo, qui démontre aux jeunes qu'il est possible de s'amuser sans consommer de drogues ou d'alcool. Aussi, les membres du personnel ont tenu le salon des passions. Lors de cette activité, plusieurs membres du personnel tiennent un kiosque sur la place d'accueil pour partager leur passion.

Activités à venir

23 avril : match d'impro spécial (anciens élèves contre les membres du personnel de l'école)

23 avril : ¼ de finale des brigades culinaires

Du 29 avril au 3 mai : spectacle des élèves du secteur musique pendant l'heure du dîner

2 mai : spectacle "Drôlement sain d'esprit"

8 mai : partie de dek hockey membres du personnel contre les élèves

22 mai : sortie de Fillactive

28 mai : gala sportif

Du 30 mai au 2 juin : Rendez-vous panquébécois

3 juin : Cérémonie de la collation des grades

7 juin : Gala reconnaissance

11 juin : Journée reconnaissance des finissants au Lac Castor

20 juin : Sortie de fin d'année au H2O

21 juin : Bal des finissants

Il y a toutes les pièces de théâtre des élèves en art dramatique qui vont avoir lieu prochainement. Il y aura aussi les voyages des élèves d'anglais enrichi.

9. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Beaucoup de discussions en lien avec les services de garde, dans les écoles primaires, règlements généraux, il a même été soulevé le fait d'avoir des services de garde au niveau secondaire dans certaines écoles ayant des enfants à besoins particuliers, mais aucune subvention n'existe à ce jour. Présentation faite par madame Annie Dubois, directrice en soutien et accompagnement des cadres, cela aura pris deux rencontres pour que le tout soit recommandé.

Critères d'admission et d'inscription 2025-2026 – Lancement de consultation Mme Sophie Houle, directrice des Services éducatifs

Présentation de l'équipe de la Direction générale Mme Ginette Masse, directrice générale M. Laurent Cabana, directeur général adjoint

Acceptation de deux nouvelles personnes pour le comité EHDA.

Voici le lien pour la formation sur les repas sans allergène, sujet discuté lors d'une rencontre du comité de parents antérieur :

<https://www.gardescolaire.org/nos-formations/ensemble-pour-des-contextes-de-repas-plus-conviviaux/>

10. TRAVAUX DU CONSEIL

10.1 PRINCIPE D'ENCADREMENT DU COÛT DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigée des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction de l'établissement, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP);

CONSIDÉRANT que les différentes politiques du centre de services scolaire balisent certains frais ainsi que leur gestion;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif de l'école a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);

CONSIDÉRANT les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP).

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR STÉPHANE ELIOTT**,

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2024-2025. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.

108-CÉ-23-24-23

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement à la fin de l'année.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 CODE DE VIE – RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ;

CONSIDÉRANT que l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe-école à l'élaboration du code de vie et des mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME STÉPHANIE BOIVIN**, d'approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité pour la prochaine année scolaire.

108-CÉ-23-24-24

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 PROTOCOLE MESURES CONTRAIGNANTES

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'Instruction Publique qui mentionne que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école »;

CONSIDÉRANT la diffusion à l'ensemble des directions des écoles du cadre de référence « Les mesures contraignantes dans les établissements scolaires : orientations philosophiques, balises légales et pratiques »;

CONSIDÉRANT les orientations du CSS du Chemin-du-Roy issues du cadre de référence :

- Favoriser les interventions éducatives visant le développement et le renforcement des capacités adaptatives de l'élève et un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble des élèves;
- Habilitier les intervenants à mettre en place des interventions préventives en amont des situations de crise afin de réduire au minimum l'utilisation de mesures contraignantes;

- Sensibiliser tous les membres du personnel d'un établissement scolaire aux enjeux éthiques et légaux entourant la question du recours à une mesure contraignante;
- Outiller les équipes-écoles à faire face à des situations où elles doivent avoir recours à une mesure contraignante.

CONSIDÉRANT la réalisation et présentation, par la direction d'établissement, d'un «protocole-école» guidant les interventions à réaliser en situation de crise et d'urgence;

CONSIDÉRANT les discussions lors du Conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME KARINE VALOIS**, d'approuver le protocole-école sur les mesures contraignantes tel que présenté.

108-CÉ-23-24-25

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 AIDE-MÉMOIRE / GRATUITÉ SCOLAIRE

Madame Lemay fait une brève description du document.

10.5 INFORMATION – CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

Les membres du conseil ont tous reçu le calendrier 2024-2025 pour consultation. Énumération des dates importantes : fins d'étape, rencontres de parents, etc. Nouveautés pour la prochaine année scolaire, il y aura des journées pédagogiques le lundi.

10.6 APPROBATION – CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES

Il est proposé d'avoir un peu plus d'activités pour les groupes autres que Sport plus. Les classes fortes semblent avoir moins d'activités que les classes régulières. Des précisions sont apportées quant aux activités offertes dans les cours d'option tels que musique ou art dramatique.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME ANNICK GAGNÉ**, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

108-CÉ-23-24-26

D'APPROUVER que les frais encourus soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2023-2024;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10.7 FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Tous les membres du conseil d'établissement ont reçu le lien pour la formation obligatoire des membres. Ce point sera abordé lors de chaque rencontre du conseil d'établissement.

11. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (INFORMATION)

Aucun représentant de la communauté ne se manifeste.

12. AFFAIRES NOUVELLES

- Un parent s'est fait questionner sur les critères de priorisation. Des précisions sont apportées et le document approuvé en décembre est disponible sur le site web de l'école dans la section inscriptions.
- Les membres du conseil demandent d'évaluer l'option d'avoir des cours d'anglais en parascolaire. La direction fera l'analyse de cette option pour 2024-2025.

13. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance aura lieu le 15 mai 2024 à 18 h 30.

14. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, **MADAME Marie-Jades Lacroix**, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 20 h 37.

108-CÉ-23-24-27

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ